Monsieur le président, je dis sans m'en cacher, et je n'ai pas honte de le déclarer parce que tous mes concitoyens de la circonscription de Lotbinière sont unanimes à m'appuyer là-dessus: je demande une hausse du budget pour les bureaux dans les circonscriptions afin de permettre à ceux qui veulent travailler dans leur circonscription de ne pas être privés de moyens à cause de députés qui ne comprennent pas leur rôle. Il s'agit là d'un point extrêmement important.

Probablement qu'on interprétera mes paroles comme un truc pour avoir une autre augmentation de salaire, ce qui est faux. Ceux qui oseront écrire cela ou le dire pourront venir dans ma circonscription, je ne suis pas inquiet, pas une seule minute, parce que les gens chez nous ne sont pas des fous, monsieur le président. Ceux qui s'opposent à l'augmentation de salaire c'est parce qu'ils ne sont pas certains de la réaction de leurs propres électeurs, c'est peut-être parce qu'ils ne leur donnent pas les services qu'ils pourraient leur donner.

Monsieur le président, je voudrais terminer mes remarques ainsi: Nous avons l'occasion inouïe de prouver à la population que le Parlement est une institution suprême, que les députés élus représentent quelque chose, et quelqu'un...

Une voix: L'autorité!

M. Fortin: Nous avons l'occasion inouïe, monsieur le président, de démontrer quelque chose au peuple canadien que ceux qui croient encore à la démocratie, au rôle du député, indépendamment des chiffres. Donnons à quelqu'un \$5,000, il va produire pour \$5,000. Donnez à quelqu'un d'autre \$10,000, il va produire pour \$10,000. Donnez \$15,000 à un autre, il va produire pour \$15,000. Donnez à certains néo-démocrates \$20,000, ils vont produire pour \$5,000.

Monsieur le président, je dis que si on demande aux députés de justifier leur salaire, je ne suis pas inquiet. Si on demandait à certains journalistes de justifier leur salaire, je serais inquiet pour eux.

Personne ne parle à la Chambre. Lisons le hansard de cette semaine. Hier, une réponse a été donnée à une question inscrite au Feuilleton au sujet d'un dénommé Michael Pitfield. Étudions la carrière de cet homme-là. Il a commencé à environ \$4,000 ou \$5,000 par année. C'est dans le hansard d'hier. Il gagne aujourd'hui \$54,000 par année comme sous-ministre au ministère de la Consommation et des Corporations. Cette semaine, j'ai donné des chiffres sur des fonctionnaires qui n'ont pas besoin de se faire élire, qui n'ont pas de compte à rendre à personne sauf à un ministre, bref, qui jouissent de la sécurité d'emploi totale. Le candidat libéral qui était contre moi à la dernière élection, M. Normand Bégin,-écrivez vous autres en haut, vous êtes rendus comment là? Deux, cinq!-Le candidat libéral contre moi, Normand Bégin, puis ne riez pas vous autres les libéraux, ledit ministre des Transports (M. Marchand) l'a engagé le lendemain de l'élection comme adjoint spécial, ici, à Ottawa. Voilà des exemples. C'est facile d'être candidat dans ces conditions-là.

Et, monsieur le président, voilà des exemples qui contribuent à jeter du discrédit dans l'opinion canadienne sur les hommes publics. Faisons donc un effort, serrons-nous les coudes, oublions nos partis politiques et faisons en

Traitements des députés

sorte que les citoyens dans ce pays, le Canada, soient fiers de leur Parlement, de leur pays et de leurs lois. Légiférons pour les gens qui en ont besoin, plutôt que toujours pour les grandes compagnies et les banques, faisons en sorte qu'il fasse bon vivre au Canada en méritant réellement le salaire qui nous est payé par les taxes et les sueurs des contribuables. Et lorsqu'on demandera une augmentation, il n'y aura pas de tollé, parce que les journalistes n'oseraient critiquer les députés, ils feraient rire d'eux.

[Traduction]

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Pendant qu'on discutait du bill cet après-midi, on a proposé un amendement à la motion en vue de la deuxième lecture et la Présidence avait alors signalé qu'on discuterait de la question une fois que le député de Lotbinière (M. Fortin) aurait terminé son discours. Puisque c'est fait, je dois indiquer que l'amendement qui propose:

Que le bill C-44 ne soit pas lu pour la deuxième fois maintenant, mais qu'il soit résolu que, de l'avis de la Chambre, la question des traitements et des allocations des membres du Parlement et des ministres du cabinet devrait être renvoyée par le gouvernement à une commission indépendante.

... préoccupe la présidence pour deux raisons, au moins. Avant de prendre une décision officielle à ce sujet, j'ai donc l'intention d'accorder la parole aux députés qui voudraient faire connaître leurs opinions sur la recevabilité de la motion, puisque, comme je l'ai signalé, j'ai quelques doutes au sujet de la régularité de l'amendement.

Si j'ai bien compris, les députés voudraient terminer l'étude de la question ce soir et, par conséquent, je rendrai si possible une décision à ce sujet dès aujourd'hui.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je m'attendais à ce que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) s'efforce de prouver que l'amendement est utile et valable. Il m'a semblé qu'il savait que de graves doutes planaient sur sa validité et qu'il s'agissait en quelque sorte d'une échappatoire à l'intention des libéraux.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, la Chambre discute-t-elle actuellement de la forme ou du fond de la motion?

M. Baldwin: Je parle des formalités procédurales. Je pensais que le député aurait cherché à justifier l'amendement. Mais puisqu'il s'agit d'un amendement motivé, j'aimerais rappeler à Votre Honneur que je me suis efforcé en vain pendant cinq ans et demi de faire approuver un certain amendement motivé, mais que votre prédécesseur n'a pas jugé bon d'accepter mes propositions, même si les arguments que j'avançais étaient, selon moi, valables. Si ma mémoire est bonne, la Chambre n'a accepté qu'un seul amendement motivé ces dernières années. Cela, en soi, ne suffit pas, bien sûr, pour inciter Votre Honneur à rejeter l'amendement à l'étude, mais je dis que le Règlement et les précédents sont bien nets: d'après le Règlement, c'est un amendement tel qu'il ne peut être accepté.